VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES
Réf. : SDS/HB

MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Décision N° 22 /2025

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE - LOCATIONS - Convention de mise à disposition de locaux communaux à l'association VOLLEY BALL pour la saison sportive 2025

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 MAI 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu la nécessité pour l'association VOLLEY BALL de pouvoir disposer durant ses activités des installations sportives du gymnase du MOURION,

DECIDE

De mettre gracieusement à la disposition de cette association, durant ses activités, les installations sportives du gymnase du MOURION, conformément au planning d'utilisation élaboré annuellement par le service des sports pour la saison sportive 2025.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Le 12/03/2025

Madame Le Maire,

Pascale BORIES

Hôtel de Ville
2, rue de la République – B.P. 45 -
30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250317-22-2025-AU
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025